

Actualités

Chronique sous la responsabilité de *Virginie FRAISSINIÈRE*,
Docteur en droit – Ancienne ATER à l'Université de La Réunion

1. COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

- **Ateliers de formation « transmission d'entreprises »**, colloque organisé par la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, les 12 et 13 novembre 2009

La phase préparatoire

1° La négociation

Le rapprochement des parties, apporteurs d'affaires

M. Vincent LANE, Caisse régionale de crédit agricole mutuel de La Réunion

Mme Sophie JEANNETTE, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion

L'encadrement juridique des pourparlers (lettre d'intention, memorandum of understanding)

Me Laetitia RIGAULT, Avocat aux Barreaux de Saint-Denis de La Réunion et du Luxembourg

2° Les opérations préalables à la cession

L'évaluation de la société cible

M. Abdoullah LALA, Président de l'ordre des Experts-comptables, Maître de conférences associé à l'Université de La Réunion

L'extension des missions des commissaires aux comptes dans le cadre d'audits d'acquisition : focus sur les nouvelles normes (NEP, DDL)

M. Olivier ESCOT, Président de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes

Les audits, data rooms et due diligences

Me Luc SAUCIER, Avocat au Barreau de Paris

3° Les avant-contrats

Les promesses, pactes de préférence

M. Mohamed BEMAT, Notaire-assistant à La Réunion

La cession proprement dite

1° La rédaction des actes en vue de la cession

Les principes généraux de rédaction : acte de cession, convention de garantie, « garanties de la garantie »

M. Romain LOIR, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Actes de cession et clauses limitatives de responsabilité, étendue de la garantie, clause de règlement de conflits

M. Pascal PUIG, Professeur à l'Université de La Réunion

Pactes d'actionnaires accompagnant la cession et clauses pathologiques

M. Bruno DONDERO, Professeur à l'Université Jules Verne Picardie

2° Les enjeux de la cession

Les enjeux de la cession de l'entreprise en difficultés

Me Dominique DEMEYERE, Avocat au Barreau de Paris, Docteur en Droit

Le constat de la réalité des biens et la valorisation des biens de l'entreprise appelée à être cédée

Me Bernard MENUT, Huissier de Justice, Ancien Président de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice

Les enjeux financiers : la pratique en matière de contre-garanties

Me Valérie ROCCA, Notaire à La Réunion

Me Dev KOYTCHA, Notaire à La Réunion

Les enjeux fiscaux : fiscalité des apports, droit d'enregistrement, plus-value....

M. Pierre Alain FRECAUT, Expert-comptable à La Réunion

Le contentieux post-cession

1° Les foyers de contentieux

Les interactions entre les garanties contractuelles et les obligations légales du vendeur

M. Bruno DONDERO, Professeur à l'Université Jules Verne Picardie

Le sort des salariés

M. Serge FARNOCCHIA, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

2° Le règlement du contentieux

Le règlement juridictionnel : l'arbitrage

M. Thomas CLAY, Professeur et Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique de Versailles

Le règlement amiable: conciliation et médiation

M. Pierre LAVIGNE, Président du TGI de Saint-Denis de La Réunion

Rapport de synthèse

M. Pierre MOUSSERON, Professeur à l'Université de Montpellier

- ***L'harmonisation du droit des affaires en Afrique par l'OHADA : un moyen pour l'attraction des investissements étrangers en Afrique***, colloque organisé par la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, le 8 décembre 2009

Le contenu du droit OHADA

Présentation générale

Rémy Cabrillac, Professeur à l'Université de Montpellier

Présentation de certains actes

Droit commercial général

Romain LOIR, Maître de Conférences à l'Université de La Réunion

Sûretés

Ronan BERNARD-MENORET, Maître de Conférences à l'Université de La Réunion, détaché à l'Institut de Droit des Affaires au Caire

Entreprises en difficultés

Anne-Françoise ZATTARA-GROS, Maître de Conférences à l'Université de La Réunion

Les actes en préparation

Salvatore MANCUSO, Professeur de droit comparé à l'Université de Macao (Chine), Représentant de l'UNIDA

L'influence du droit OHADA

Dans les pays membres

L'application du droit OHADA dans un pays musulman

Papa AHAMADA DJAE, Directeur des affaires civiles, Ancien Président de la Cour d'appel de Moroni

Ahmed BAHSSANI, Avocat au barreau de Moroni

Au-delà des pays membres

Le regard de Madagascar

André RANDRANTO, Bâtonnier de l'ordre des avocats de Tananarive

Le regard de Maurice

Rajendra-Parsad GUNPUTH, Senior Lecturer à l'Université de Maurice, Directeur du département droit

L'OHADA vue des praticiens

Le regard de l'avocat

Alain FENEON, Avocat au barreau de Paris

Le regard du banquier

Roselyne LEBRASSE-RIVET, In House Lawyer, Directrice du service juridique de la Mauritius Commercial Bank

Rapport de synthèse

Joseph ISSA-SAYEGH, Professeur de droit aux universités de Nice (France), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Dakar (Sénégal)

- ***Droit commun - Droit spécial. Regards croisés***, colloque organisé par Centre de Recherche Juridique de la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, avec la participation du Conseil Régional, les 28 et 29 mai 2009 – A paraître chez LGDJ, coll. « Grands colloques ».

"Droit commun - droit spécial : premiers regards", sous la présidence du Pr. Hervé LECUYER, Université Paris II

Rapport introductif

Pr. Pascal PUIG et Grégory KALFLECHE, Université de La Réunion

Jus commune, entre passé et avenir

Pr. Carine JALLAMION, Université Montpellier I

Droit constitutionnel et droit commun

Pr. Patrick GAIA, Université de La Réunion

Le droit privé est-il le droit commun de l'administration ?

Pr. Benoît PLESSIX, Université Nancy II

Droit commun – droit spécial : regards du droit communautaire

Pr. Denys SIMON, Université de La Réunion

Droit commun – droit spécial : regards du droit européen

Anne-Françoise ZATTARA, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Droit commun – droit spécial : regards du droit international

Pr. Laurent SERMET, Université de La Réunion

"Spécificités locales et droit de l'Outre-mer", sous la présidence du Pr. Patrick GAIA, Université de La Réunion

Mayotte, un département hors du commun ?

Frédéric SAUVAGEOT, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Droit commun – droit local : conflits internes de lois

Elise RALSER, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Droit de la famille, droit des familles

Cathy POMART, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Les discriminations positives en Outre-mer

Mathieu MAISONNEUVE, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Droit commun et droit spécial des sociétés : comparaison franco-mauricienne

Pr. Bruno DONDERO, Université de La Réunion

Réflexion sur une nouvelle approche du droit autonome en matière fiscale

Pr. Mireille MARTEAU-PETIT, Université de La Réunion

Existe-t-il un droit spécial de la propriété foncière à La Réunion ?

Me David HOAREAU, Notaire à Saint-Denis de La Réunion

"La spécialisation des droits : émiettement ou enrichissement ?", sous la présidence du Pr. Denys SIMON, Université de La Réunion

Les nouvelles propriétés

Pr. Jean-Baptiste SEUBE, Doyen de la Faculté de Droit et d'Economie de l'Université de La Réunion

Le pluralisme des patrimoines

Céline KUHN, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

L'émergence d'un droit commun des sûretés réelles

Pr. Olivier GOUT, Université de Savoie

La multiplication des régimes spéciaux de responsabilité civile et d'indemnisation

Pr. Philippe BRUN, Université de Savoie

Droit des assurances et droit de la responsabilité civile

Pr. Anne PELISSIER, Université Montpellier I

Quel droit commun de la responsabilité entre droit public et droit privé ?

Pr. Manuel GROS, Université Lille 2

Responsabilité civile et droit de la presse

Catherine FRUTEAU, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

"La recomposition des droits : vers de nouveaux droits communs ?"

Le droit des affaires, nouveau droit commun ?

Pr. Hervé LECUYER, Université Paris II (Panthéon-Assas)

Les personnes publiques sont-elles soumises à un droit commun de la concurrence ?

Pr. Charles-André DUBREUIL, Université de Clermont-Ferrand

Les droits communs du contrat

Pr. Pascal PUIG, Université de La Réunion

Existe-t-il un droit commun des contrats pour le droit public ?

Pr. Grégory KALFLECHE, Université de La Réunion

Vers un droit de l'activité professionnelle ?

Ronan BERNARD-MENORET, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Vers un droit commun de l'environnement ?

Eric NAIM-GESBERT, Maître de conférences à l'Université de La Réunion

Rapport de synthèse

Pr. Philippe JESTAZ, Université Paris XII

- **Les migrations indiennes dans l'Océan Indien**, colloque organisé par la Faculté de Droit et d'Economie de La Réunion, les 10 et 11 décembre 2009, avec le soutien scientifique des chaires Unesco « Droits de l'Homme, Développement durable et culture de la Paix » et « Relations et apprentissages interculturels » et l'appui des Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien

Histoire et mémoires de l'immigrant indien,
sous la présidence du Pr. K. Madavane, Jawaharlal Nehru University

Propos introductif

Mme Wanda Yeng-Seng-Benne, Maître de conférences en droit public, Université de La Réunion

Les premières diasporas indiennes dans l'océan Indien

M. Michel Pousse, Indianiste, Université de La Réunion

L'histoire de la migration servile et engagée indienne dans les Mascareignes

M. Wilfrid Bertile, Professeur en géographie, Université de La Réunion et Vice-Président du Conseil régional de La Réunion

La mémoire des noms des migrants indiens

M. Jean-Régis Ramsamy, Président du Global Organization of People of Indian Origin

Généalogies et réseaux de parenté de l'Inde du Sud à l'île de La Réunion. Quels héritages ?

M. Thierry Malbert, Maître de conférences en anthropologie, Université de La Réunion

La diaspora indienne dans l'imaginaire littéraire : le culte populaire de la déesse Panchali et le Mythe du Retour

M. K. Madavane, Professeur en langage, littérature et culture, Jawaharlal Nehru University

***L'immigrant indien face aux politiques migratoires,*
sous la présidence du Pr. Ferdinand Mélin-Soucramanien, Université Montesquieu - Bordeaux IV**

Quels contrôles aux frontières pour La Réunion ?

M. Vincent Tchen, Maître de conférences en droit public, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

L'immigrant indien et les mesures d'éloignement du territoire

M. Patrick Gaïa, Professeur de droit public, Université de La Réunion

La politique migratoire en Afrique du sud, spécificité des immigrants indiens ?

Mme Claude Féral-Brissac, Professeur en anglais, Université de La Réunion

Les relations migratoires indo-mauriciennes, entre mythe et réalité

Mme Amenah Jahangeer-Chojoo, Head of the Center for Mauritian Studies, Mahatma Gandhi Institute

Les communautés indiennes et la politique migratoire de Madagascar

Mme Lydia Randrianja, Université catholique de Madagascar

***Les droits de l'immigrant indien, intégration ou assimilation ?,*
sous la présidence du Pr. Habib Gherari, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III**

La protection des droits fondamentaux : perspectives indiennes

M. Laurent Sermet, Professeur de droit public, Vice-Président chargé des relations internationales, Université de La Réunion

Le statut des immigrés indiens à Mayotte

M. Serge Slama, Maître de conférences en droit public, Université Evry-Val-d'Essonne

Le statut personnel de l'immigrant indien

Mme Elise Ralser, Maître de conférences en droit privé, Université de La Réunion

Les droits culturels de l'immigrant indien

M. Stéphane Nicaise, Université de La Réunion

Les droits culturels de l'immigrant indien

Melle Véronique Bertile, Maître de conférences en droit public, Université Montesquieu - Bordeaux IV

La protection consulaire de l'immigrant indien

M. Habib Gherari, Professeur de droit public, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III

***Les nouvelles figures des migrations indiennes : le flux des savoirs et des capitaux,*
sous la présidence du Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Directeur de l'Institut français de Pondichéry**

Exposé liminaire

M. Satchidanand Seethanen, ATER à l'Université de La Réunion

L'Inde et les accords de commerce et d'investissement

M. Julien Chaisse, Professeur de droit public à la Chinese University of Hong Kong

Les conventions fiscales internationales dans la Zone océan Indien

M. Abdoullah Lala, Président du Conseil régional de l'ordre des experts comptables de La Réunion

Le marché de l'éducation et des ressources humaines en Inde : implications pour les flux migratoires externes et internes

M. Vêlayoudom Marimoutou, Professeur en économie, Directeur de l'Institut français de Pondichéry et M. Basudeb Chaudhury, Directeur du Centre de Sciences Humaines, New Delhi

Les relations économiques Inde-Madagascar : opportunités économique et limites

M. Jeannot Ramiaramananana, Professeur en économie, Université d'Antanarivo

Investissements indiens et économie mauricienne

M. Kheswar Chandan Jankee, Associate Professor in Banking and Finance, University of Mauritius

Synthèse du colloque

M. Ferdinand Mélin-Soucramanien, Professeur de droit public, Université Montesquieu - Bordeaux IV

2. Thèses

2.1. Thèses soutenues à l'Université de La Réunion

- **Aurélie-Anne DUPRÉ**, *Le droit à l'exécution des décisions de justice en droit français : droit subjectif et/ ou principe juridique du droit français ?*, thèse soutenue à l'Université de La Réunion le 15 septembre 2009, sous la direction du Professeur Laurent Sermet.

Résumé de la thèse :

Le droit à l'exécution des décisions de justice en droit français : Droit subjectif et/ou Principe du droit français ?

Qu'est-ce que l'exécution d'une décision de justice ? Est-ce une obligation à la charge du requérant perdant ou un droit au bénéfice du requérant gagnant ? Est-ce les deux ?

Le droit positif français, tout en ne formulant pas expressément un droit à l'exécution, le reconnaît pourtant chaque fois que l'obligation d'exécuter est méconnue ou doit être méconnue. Pourquoi alors le législateur français ne proclame-t-il pas explicitement ce droit à l'exécution ? Pour autant, quel serait l'intérêt de consacrer un énième droit subjectif ? A quoi bon sur-développer des droits subjectifs ?

En conséquence, il convient d'analyser la nature du droit à l'exécution. Ce dernier n'est-il qu'un droit subjectif ? Ne recouvrerait-il pas une double nature révélant toute son importance pour un Etat qui se veut Etat de droit ?

The right to the execution of a judicial decision : a subjective right and/or a principle of French Law ?

How to define the execution of a judicial decision ? Is it an obligation created for the unsuccessful suitor, a right to which the successful suitor is entitled, or both?

Although there is no written statutory provision in French positive law indicating that suitors are entitled to the execution of a judgement, such a right is implicitly acknowledged whenever the obligation is ignored or should be ignored. Why haven't French lawmakers made this a statutory right ? Conversely, what would be the point of formalising yet another subjective right ? What is the good of multiplying legislation ?

One needs therefore to examine the nature of the right to the execution of a judicial decision. Is it a subjective right ? Or does it possess a dual nature, testifying to its crucial importance for a State claiming to be bound by rule of law ?

- **Laurent BENOITON**, *Les effets des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur les contentieux administratifs nationaux. Essai sur la standardisation des droits européens*, thèse soutenue à l'Université de La Réunion le 8 décembre 2009, sous la direction du Professeur Laurent Sermet.

Résumé de la thèse :

Les mesures générales nationales d'adaptation du contentieux administratif à la Convention européenne des droits de l'homme traduisent deux mouvements, qui correspondent respectivement aux effets « cliquet » et « niveleur » de la jurisprudence européenne. Le premier est un mouvement vertical : l'eupéanisation des contentieux administratifs nationaux. Le second est un mouvement horizontal : la convergence des contentieux administratifs nationaux. Tous deux mettent en exergue un alignement de ces droits sur le standard européen du procès équitable, phénomène consistant en la standardisation des droits européens.

Comment cette dernière se réalise-t-elle ? Quelle est la répartition des rôles entre les autorités étatiques dans la réception de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg ? Le contentieux administratif résiste-t-il à l'intégration des principes européens du procès équitable ?

La standardisation ainsi décrite suggère l'édification naissante d'un « *jus publicum commune europaeum* ».

2.2. Thèses relatives à l'Océan Indien et l'outre-mer soutenues en métropole

- **Lucie STAHL**, *Le droit de la protection de la nature et de la diversité biologique dans les collectivités françaises d'outre-mer*, thèse soutenue à l'Université Lyon 3 Jean Moulin le 30 juin 2009, sous la direction du Professeur Jean UNTERMAIER.

Résumé de la thèse :

Grâce à l'outre-mer, la France enrichit son patrimoine d'une foisonnante diversité d'espèces et d'écosystèmes, souvent rares et parfois uniques. Les menaces qui pèsent sur ce patrimoine exceptionnel sont généralement graves. Dans un tel contexte, il est important d'évaluer avec précision la pertinence du droit de la protection de la nature et de la diversité biologique.

Les caractéristiques et le régime juridique de la protection de la nature ultramarine, ainsi que son incidence sur le droit de l'environnement, le droit d'outre-mer et le droit public sont analysés ici. Il sera démontré qu'au contact de la diversité statutaire des collectivités, et *a fortiori* depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République, un droit de la protection de la nature original est en passe d'émerger. L'efficacité du

droit d'outre mer, qu'il soit calqué sur celui de la métropole ou créé de manière plus autonome, reste cependant encore limitée pour la conservation de la biodiversité.

Un renforcement du droit de la protection de la nature, tant dans ses concepts que dans son application, est ainsi nécessaire. A cet égard, la prise en considération accrue de certaines spécificités écologiques de l'outre-mer (insularité, extrême sensibilité aux introductions d'espèces exotiques envahissantes, présence de récifs coralliens et d'espèces endémiques...) contribuerait efficacement à cette consolidation.

Mots clés : biodiversité – protection de la nature – droit d'outre-mer – droit de l'environnement – départements d'outre-mer – collectivités d'outre-mer - Nouvelle-Calédonie - îles

The law on nature protection and biodiversity in french overseas collectivities

Thanks to its overseas collectivities, France enhances its heritage with a great diversity of species and ecosystems, often rare and sometimes unique. However, there are rather serious threats which weigh on this exceptional heritage. In this context, it is essential to evaluate the accuracy of the law of nature protection and biodiversity.

The characteristics and legal status of the protection of nature, as well as its influence on the environmental, overseas and public laws, have been analyzed here. It will be shown that in contact with collectivities' legal diversity – and a fortiori since the 28 March 2003 revision of the Constitution related to the decentralized organization of the Republic – a specific law on nature's conservation is emerging. However, the efficiency of the overseas law, whether it is an exact copy of the law in Continental France or elaborated in a more autonomous way, still remains limited for the protection of biodiversity.

It therefore appears necessary to strengthen the law on nature protection, both in its conception and enforcement. In this respect, an increase in awareness of certain ecological overseas' specificities (such as being an island, extreme sensitivity to exotic invasive species, coral reef and endemic species, etc.) could effectively contribute to this reinforcement.

Key words: biodiversity – nature protection – overseas law – environmental law – French overseas departments and collectivities – New Caledonia – islands.

3. Veille juridique

- **Loi organique n°2009-969 du 3 août 2009 relative à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et à la départementalisation de Mayotte (JO, 6 août 2009, p. 13095).**

La loi organique transforme Mayotte, à compter de 2011, en une collectivité unique appelée "département de Mayotte", régie par l'article 73 de la Constitution, qui exerce les compétences dévolues aux départements d'outre-mer et aux régions d'outre-mer. Ce changement de statut a été rendu possible par le référendum du 29 mars 2009.